



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation

Question écrite n° 117290

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question des contrats d'apprentissage. En effet, une réforme de l'apprentissage actuellement envisagée vise à faire passer le nombre de jeunes alternants en entreprises de 600 000 actuellement à 800 000 en 2015, voire 1 million à terme. Or, selon une récente étude Ipsos, sept dirigeants sur dix souhaitent réduire le nombre de contrats d'apprentissage. Celle-ci confirme une enquête de la Dares qui signale que les entrées en apprentissage en 2009 ont diminué de 4 % sur un an. Dans un contexte encore très marqué par la crise et malgré les aides étatiques et régionales, les entreprises restent hésitantes à s'engager dans la voie de l'apprentissage. De fait, les jeunes éprouvent de grandes difficultés pour décrocher un contrat d'apprentissage dans les entreprises. Ceci est d'autant plus dommageable que l'apprentissage semble la meilleure voie pour la transmission aux jeunes d'un savoir-faire nécessaire à l'obtention d'un diplôme qualifiant et la garantie d'une véritable insertion professionnelle dans les métiers d'avenir. Si l'objectif de la réforme est d'augmenter significativement le nombre de contrats d'apprentissage, il est ainsi urgent de mettre en place des mécanismes financiers plus cohérents et plus incitatifs. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour inciter les entreprises à embaucher des jeunes en contrats d'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117290

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9512

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)